

Soumission prébudgétaire 2018

Présentée au ministre des Finances du Canada,
l'honorable William Francis Morneau

Février 2018



Avant-propos

L'économie canadienne a connu un rythme soutenu en 2017. Avec un gain estimé à 3 % en 2017, la croissance prévue du PIB devrait cependant être moindre cette année (2,3 %). Les résultats des négociations de l'ALÉNA et les impacts de la réforme fiscale américaine auront vraisemblablement des répercussions au Canada, ce qui pourrait venir influencer la croissance canadienne. Afin de doter les entreprises canadiennes de nouveaux leviers pour stimuler davantage leur croissance dans des économies continentale et mondiale toujours plus concurrentielles, Raymond Chabot Grant Thornton considère comme important de soumettre au gouvernement des idées qu'elle juge pertinentes afin de favoriser l'atteinte du plein potentiel de nos organisations, les moteurs de notre économie.

À propos de Raymond Chabot Grant Thornton

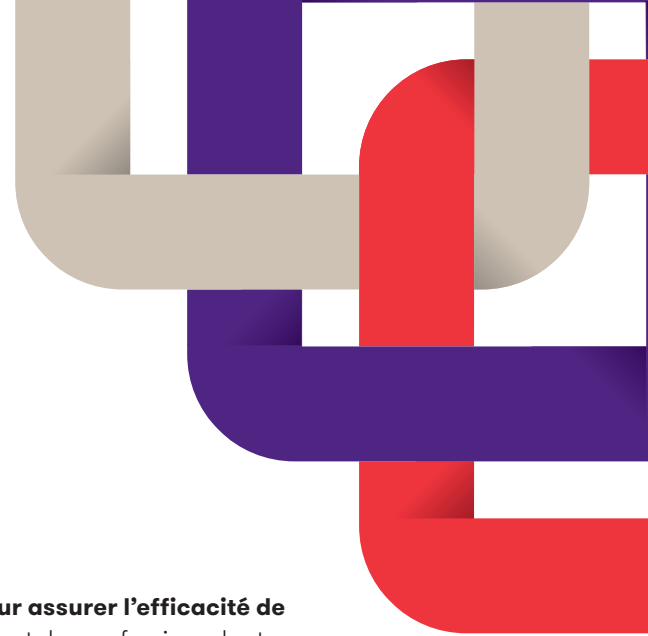
Fondée en 1948, Raymond Chabot Grant Thornton (rcgt.com) compte aujourd'hui parmi les chefs de file canadiens dans les domaines de la certification, de la fiscalité, des services-conseils, du redressement d'entreprises et de l'insolvabilité, avec plus de 2 300 professionnels, dont quelque 200 associés. Ensemble, Raymond Chabot Grant Thornton et Grant Thornton LLP, autre firme canadienne membre de Grant Thornton International Ltd, accompagnent les organisations d'ici, avec plus de 4 200 professionnels et quelque 140 bureaux au Canada, dans l'atteinte de leur plein potentiel de croissance. Les sociétés membres et les sociétés représentantes de Grant Thornton International Ltd offrent à leur clientèle l'accès à l'expertise de plus de 47 000 professionnels dans au-delà de 130 pays.

Table des matières

Sommaire des recommandations	4
Introduction	6
1. La fiscalité incitative et équitable	7
1.1 Éliminer l'impôt des PME sur une partie de leurs revenus imposables	7
1.2 Réduire l'impôt des sociétés pour être concurrentiel fiscalement par rapport aux États-Unis	7
1.3 Revoir le système fiscal canadien	9
1.3.1 Une fiscalité adaptée pour les familles en affaires	9
1.4 Rendre équitable la perception de la taxe de vente	10
1.5 Rendre équitable fiscalement le transfert d'entreprise pour les familles en affaires	10
2. La relève entrepreneuriale	11
2.1 Le plan de relève	11
2.2 Le REER au service de la relève entrepreneuriale	11
3. L'innovation	12
3.1 Les crédits d'impôt	12
3.1.1 Un crédit d'impôt à l'innovation	12
3.1.2 Un crédit d'impôt à la RS et DE amélioré	12
3.2 Les infrastructures	13
4. L'immigration d'affaires	14
4.1 Attirer et retenir les investisseurs étrangers	14
Conclusion	15
Fixer des cibles pour le retour à l'équilibre budgétaire	15
Mettre fin au projet de commission nationale des valeurs mobilières	15
Mieux soutenir les entreprises qui font affaire sur les marchés étrangers	15
Réduire la réglementation et la paperasserie des PME	15

Sommaire des recommandations

- 1** Que le gouvernement fédéral **abolisse l'impôt des sociétés sur la première tranche de 500 000 \$ de revenus imposables des PME**, à condition que celles-ci investissent les sommes épargnées dans la productivité, l'emploi et l'innovation, et de manière à éviter tout abus possible. Les investissements pourraient être sujets à un amortissement accéléré et possiblement bonifié dans l'année même ou à un crédit d'impôt.
- 2** Que le gouvernement fédéral **réduise le taux d'imposition des sociétés de manière à le maintenir à un niveau plus attrayant que celui des États-Unis.**
- 3** Que le gouvernement fédéral **mette en place un amortissement accéléré sur l'acquisition d'équipements de manière à rendre sa fiscalité compétitive par rapport à celle des États-Unis.**
- 4** Que le gouvernement fédéral **donne suite aux propositions du Comité sénatorial permanent des finances nationales contenues dans son rapport de décembre 2017** visant le retrait des modifications proposées à la Loi de l'impôt sur le revenu concernant les sociétés privées sous contrôle canadien et un examen approfondi du régime fiscal du Canada.
- 5** Que le gouvernement fédéral **documente et encadre la perception de taxes, de manière à ce que le système de taxation soit équitable pour toutes les entreprises canadiennes et étrangères**, peu importe leur secteur d'activité et leur taille, qui vendent des produits et services au pays.
- 6** Que le gouvernement fédéral **s'engage à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin de rendre équitable le transfert d'entreprise à un membre de la famille**, et ce, pour toutes les entreprises, nonobstant leur taille et leur secteur économique. Une consultation publique sur l'enjeu du transfert d'entreprise, allant au-delà de l'enjeu fiscal, aurait intérêt à être mise sur pied très rapidement.
- 7** Que le gouvernement fédéral **s'entende avec le gouvernement du Québec afin que la législation fiscale à cet égard soit rapidement harmonisée.**
- 8** Que le gouvernement fédéral **instaure, de concert avec les provinces, un fonds pour soutenir les entreprises afin qu'elles soient accompagnées par des professionnels dans la mise en place d'un plan de relève formel et complet**, qui prend en considération l'ensemble des enjeux du transfert.



- 9** Que le gouvernement fédéral **développe de nouveaux mécanismes pour assurer l'efficacité de l'application des plans de relève** des entreprises, notamment en certifiant des professionnels et en accréditant les plans.
- 10** Que le gouvernement fédéral **permette l'utilisation des REER pour financer les plans de relève accrédités des entrepreneurs et favoriser les investissements dans les entreprises**, conformément aux objectifs des plans de relève formels.
- 11** Que le gouvernement fédéral **crée un crédit d'impôt à l'innovation pour aider les PME à augmenter leurs investissements en technologie** et leur permettre de poursuivre leur croissance.
- 12** Que le gouvernement fédéral **bonifie le programme de crédit d'impôt pour la RS et DE pour le rendre plus performant**, en éliminant les limitations relatives au revenu imposable ou au capital imposable dans la mesure où les entreprises réinvestissent la bonification engendrée dans des activités de RS et DE et en supprimant sa discrimination d'application.
- 13** Que le gouvernement fédéral et la Banque de l'infrastructure du Canada **annoncent des règles claires pour l'évaluation de tous les projets d'infrastructure d'importance qu'ils financeront**, de manière à assurer des investissements responsables, durables et structurants pour l'économie canadienne.
- 14** Que le gouvernement fédéral **s'engage, de concert avec la Banque de l'infrastructure du Canada, à élaborer un programme d'investissement en infrastructures à long terme et une perspective de gestion de portefeuille des projets** pour assurer un meilleur contrôle des dépenses et des risques liés au cycle de vie de l'infrastructure, et ainsi faciliter un retour à l'équilibre budgétaire.
- 15** Que le gouvernement fédéral **remette en place, avec la participation des différents ministères à vocation économique, un programme d'immigration d'affaires qui soit innovant et dont les fonds seraient utilisés d'une façon plus ciblée que le précédent programme**, en suivant notamment les recommandations du Conference Board du Canada.

Introduction

En vue du dépôt du budget 2018 par le gouvernement, Raymond Chabot Grant Thornton tient à partager les mesures qu'elle juge pertinentes pour stimuler davantage la croissance au pays en créant un environnement aux entreprises plus propice pour réaliser leurs objectifs d'affaires.

Fondée il y a 70 ans au Canada, notre firme, avec une force de 2 300 professionnels présents dans plus d'une centaine de bureaux, a une perspective unique tant sectorielle que régionale pour comprendre la réalité des gestionnaires, identifier leurs besoins et leur offrir des services à la hauteur de leurs attentes.

Plusieurs facteurs viendront teinter la dynamique économique des entreprises. Même si la réforme de la fiscalité des sociétés privées du ministre des Finances du Canada a été révisée, des éléments demeurent toujours préoccupants pour les entreprises. De plus, l'ALÉNA pourrait avoir des effets négatifs sur plusieurs entreprises canadiennes. Quant aux retombées de la réforme fiscale américaine, elles influenceront la dynamique économique de nombreuses entreprises d'ici.

Ayant à cœur la réussite économique du Canada et des entreprises créatrices de richesses, nous proposons des recommandations de nouveau axées autour de quatre grands piliers : la **fiscalité incitative et équitable**, l'**entrepreneuriat**, l'**innovation** et l'**immigration d'affaires**.

1. La fiscalité incitative et équitable

1.1 Éliminer l'impôt des PME sur une partie de leurs revenus imposables

Considérant qu'un faible taux d'imposition des sociétés permet d'attirer de nouveaux investissements et de créer des emplois, Raymond Chabot Grant Thornton maintient non seulement qu'une baisse d'impôt plus significative serait souhaitable, mais qu'une exemption sur une partie des revenus des PME serait appropriée pour leur donner un véritable élan. Les PME disposeraient d'une plus grande marge de manœuvre pour investir et pour contribuer à la création de richesses, cette exemption leur permettant de réduire le fardeau fiscal qui leur est imposé.

Nous félicitons le gouvernement d'être récemment revenu sur sa promesse électorale de réduire progressivement les impôts des PME à 9 % d'ici 2019. Nous demandons cependant au gouvernement, tout comme à celui du Québec, d'aller plus loin dans leur réduction d'impôt des sociétés en éliminant l'impôt des PME sur une partie de leurs revenus. Cette élimination serait conditionnelle à ce que les PME investissent les sommes épargnées dans la productivité, l'emploi et l'innovation, et ce, en évitant tout abus possible. Une réduction substantielle de l'impôt des PME, voire une élimination, devrait être annoncée dans votre prochain budget.



Recommandation n° 1

Que le gouvernement fédéral abolisse l'impôt des sociétés sur la première tranche de 500 000 \$ de revenus imposables des PME, à condition que celles-ci investissent les sommes épargnées dans la productivité, l'emploi et l'innovation, et de manière à éviter tout abus possible. Les investissements pourraient être sujets à un amortissement accéléré et possiblement bonifié dans l'année même ou à un crédit d'impôt.

1.2 Réduire l'impôt des sociétés pour être concurrentiel fiscalement par rapport aux États-Unis

À plusieurs égards, la réforme fiscale américaine est significative. Voici quelques éléments à considérer :

- Réduction du taux d'imposition des sociétés à 21 %;
- Taux d'imposition effectif inférieur à 30 % pour les propriétaires d'entreprise exploitant leur entreprise par l'entremise de sociétés transparentes sur le plan fiscal (LLC, S Corp, etc.)¹;
- Amortissement accéléré à 100 % des dépenses d'équipements neufs et usagés jusqu'en 2023;
- Limitation de la déduction pour frais d'intérêts à 30 % du revenu imposable rajusté;
- Limitation de la déduction pour report prospectif de la perte d'opération à 80 % du revenu imposable;
- Éliminer l'impôt minimum de remplacement des sociétés;
- Limitation de la déduction de la rémunération des cadres supérieurs;
- Passage à un régime fiscal territorial par lequel certains revenus étrangers peuvent être rapatriés en franchise d'impôt grâce à une déduction de 100 % des dividendes reçus;
- Imposition d'une taxe unique sur les revenus étrangers non rapatriés.

Force est de reconnaître que ces nouvelles mesures fiscales risquent d'avantager l'économie américaine à court et à moyen terme. Le Canada profitera possiblement de ce phénomène, notamment par l'accroissement de ses exportations, mais dans la mesure où les négociations de l'ALÉNA n'y font pas faux bond.

Toutefois, ces modifications fiscales feront en sorte qu'au Canada la fiscalité des entreprises perdra l'avantage d'être plus attrayante que celle de nos voisins du sud. En effet, auparavant, les entreprises canadiennes qui réalisaient des affaires aux États-Unis avaient un intérêt marqué à organiser leurs activités de manière à maximiser leur profit au Canada au détriment des États-Unis. Ce constat ne sera plus vrai.

Dorénavant, les taux d'imposition intégrés seront similaires. Cela signifie que la fiscalité ne sera plus un facteur déterminant lorsqu'un entrepreneur canadien devra décider s'il organise ses opérations au Canada plutôt qu'aux États-Unis.

Cette nouvelle réalité, mise dans un contexte de protectionnisme commercial qui s'est nettement accentué chez nos voisins du sud, nous amène à croire que des entreprises pourraient choisir d'investir aux États-Unis plutôt qu'au Canada. Par exemple, une entreprise qui aura à décider si elle accroît sa production au Canada ou aux États-Unis pourrait décider d'investir aux États-Unis plutôt qu'au pays. L'incitatif est d'autant plus préoccupant lorsque l'on considère que l'impôt des particuliers est généralement plus bas aux États-Unis.

1 C'est le cas de la majorité des PME exploitées aux États-Unis.

Taux d'imposition intégré sur le revenu de source américaine

	Revenu imposé dans une filiale américaine et rapatrié au Canada		Revenu non imposable aux États-Unis, mais provenant d'une vente américaine	
	Taux aux États-Unis avant la réforme	Trump : taux d'impôt fédéral de 21 % ²	Taux d'impôt canadien de 19 % (bénéfice de moins de 500 000 \$)	Taux d'impôt canadien de 27 % (bénéfice de plus de 500 000 \$)
	\$	\$	\$	\$
• Revenu imposable d'une filiale américaine appartenant à une société canadienne	100	100 ³	-	-
• Revenu, provenant d'une vente à un client américain, non imposable aux États-Unis, car non gagné par l'entremise d'un établissement fixe	-	-	100	100
• Impôt fédéral américain payable par la filiale USco/impôt canadien de Canco ⁴ sans établissement fixe aux États-Unis	(40)	(25)	(18)	(27)
• Revenu après impôt américain/canadien	60	75	82	73
• Taux d'imposition intermédiaire – avant le rapatriement au Canada et le versement d'un dividende à l'actionnaire individuel	40 %	25 %	18 %	27 %
• Impôt américain sur le dividende ou impôt de succursale américain	(3)	(4)	-	-
• Dividende après impôt reçu par la société actionnaire canadienne – pas d'impôt canadien sur le dividende	57	71	82	73
• Impôt canadien payable sur le dividende versé à un particulier actionnaire de Canco	(23)	(28)	(36)	(29)
• Revenu net de tous les impôts payables aux États-Unis et au Canada (société et particulier)	34	43	46	44
• Taux d'imposition intégré sur le revenu de source américaine	66 %	57 %	54 %	56 %

Qui plus est, jusqu'en 2023, les entreprises américaines pourront déduire 100 % de leur investissement en équipement et machinerie plutôt que d'amortir cette dépense en capital sur plusieurs années de manière dégressive, comme c'est le cas au Canada. Jumelée à la baisse draconienne du taux d'imposition des sociétés, cette mesure d'amortissement accéléré pourrait également avoir un impact sur la décision de dirigeants d'entreprise d'investir aux États-Unis plutôt qu'au Canada.



Recommandations n^{os} 2 et 3

Que le gouvernement fédéral réduise le taux d'imposition des sociétés de manière à le maintenir à un niveau plus attrayant que celui des États-Unis.

Que le gouvernement fédéral mette en place un amortissement accéléré sur l'acquisition d'équipements de manière à rendre sa fiscalité compétitive par rapport à celle des États-Unis.

² Selon l'hypothèse que le taux d'imposition de l'État est égal à 5 %.

³ Possibilité d'amortir à 100 %, lors de l'année de l'acquisition, les biens tangibles acquis neufs ou usagés.

⁴ Le taux d'imposition canadien tient compte du taux d'imposition du Québec.

1.3 Revoir le système fiscal canadien

La révision du système fiscal du Canada est un besoin pressant pour les organisations canadiennes. Aux dires de CPA Canada, notre système fiscal se doit d'être « simple, prévisible, juste, efficient et transparent établissant des taux d'imposition bas et concurrentiels à l'échelle internationale et dans lequel chacun paie sa juste part afin que tous les Canadiens prospèrent »⁵.

Les consultations sur la planification fiscale au moyen de sociétés privées annoncées en juillet 2017 par le ministre des Finances du Canada se voulaient un pas dans cette direction. Malgré les modifications annoncées par le ministre des Finances au cours des dernières semaines de 2017, les mesures ajustées demeurent toujours préoccupantes et l'exercice de révision fiscale demeure incomplet.

Nous sommes d'avis, à l'instar des trois recommandations récentes du Comité sénatorial permanent des finances nationales contenues dans son rapport du 13 décembre 2017, que le gouvernement :

1. retire les modifications proposées à la Loi de l'impôt sur le revenu en ce qui concerne les sociétés privées sous contrôle canadien;
2. entreprenne un examen approfondi et indépendant du régime fiscal du Canada, dans le but d'en réduire la complexité, d'en assurer la compétitivité économique et d'en améliorer l'équité globale, et;
3. si le ministre des Finances va de l'avant avec ses propositions visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu en ce qui concerne les sociétés privées sous contrôle canadien, qu'il en retarde la mise en œuvre au moins jusqu'au 1^{er} janvier 2019 et qu'il :
 - publie dès que possible l'avant-projet de loi et les documents d'orientation connexes;
 - entame des consultations pancanadiennes approfondies auprès des entreprises, des fiscalistes, des médecins, des agriculteurs et des autres Canadiens sur son avant-projet de loi;
 - réalise et rende publique une analyse des répercussions économiques de ses propositions;
 - réalise et rende publique une analyse comparative entre les sexes sur chacune de ses propositions;
 - évalue, de concert avec les provinces et les territoires, les possibles répercussions de ses propositions sur l'accessibilité aux soins de santé et qu'il envisage de prendre des mesures pour les éviter⁶.



Recommandation n° 4

Que le gouvernement fédéral donne suite aux propositions du Comité sénatorial permanent des finances nationales contenues dans son rapport de décembre 2017 visant le retrait des modifications proposées à la Loi de l'impôt sur le revenu concernant les sociétés privées sous contrôle canadien et un examen approfondi du régime fiscal du Canada.

Nous considérons comme impératif, tout comme CPA Canada, de mettre en place rapidement une consultation nationale officielle, plus étendue et plus transparente, qui inclurait « des discussions franches avec les entreprises, le milieu de la fiscalité et les autres parties prenantes, de même que l'établissement d'un échéancier et de mesures de transition qui donneraient aux contribuables visés suffisamment de temps pour organiser leurs activités de manière à respecter la nouvelle législation »⁷.

Le gouvernement aurait intérêt, dès le dépôt de son budget, à en faire une priorité. Une consultation élargie et harmonisée avec l'ensemble des provinces et des acteurs en vue de rendre notre système fiscal concurrentiel est urgente.

1.3.1 Une fiscalité adaptée pour les familles en affaires

Raymond Chabot Grant Thornton s'affaire à produire une analyse de la fiscalité de la famille au Canada qui sera rendue publique d'ici l'automne 2018. L'impôt sur le revenu au Canada, qui a fêté ses 100 ans en 2017, repose trop souvent sur une définition archaïque de la famille canadienne. Le maintien de règles fiscales dans leur forme actuelle engendre malheureusement des conséquences désastreuses pour plusieurs familles canadiennes incluant les familles en affaires.

Devant l'importance des règles fiscales en cause, nous avons choisi de nous arrêter et de faire une réflexion globale sur la fiscalité de la famille au Canada dans le but de répondre aux deux questions suivantes : nos régimes d'imposition sont-ils adaptés à la famille canadienne du 21^e siècle? Quelles sont les pistes de réflexion et de solution? Il est clair que cette étude sera d'une grande utilité et fort pertinente dans le cadre du processus souhaité de révision de la fiscalité du gouvernement et en vue de développer son budget 2019.

5 Voir le mémoire présenté par CPA Canada à l'été 2016 au Comité permanent des finances de la Chambre des communes dans le cadre des consultations prébudgétaires pour le budget 2017 : <https://www.cpacanada.ca/fr/la-profession-de-cpa/a-propos-de-cpa-canada/les-principales-activites-de-cpa-canada/reactions-avec-les-gouvernements/budget-federal/memoire-prebudgetaire-2016-ete>.

6 Comité sénatorial permanent des finances nationales, *Un régime fiscal équitable, simple et concurrentiel : la voie à suivre pour le Canada*, Sénat Canada, décembre 2017, p. 9. Le rapport peut être consulté à : https://sencanada.ca/content/sen/committee/421/NFFN/Reports/NFFN_Tax_Planning_24th_Report_f.pdf.

7 CPA Canada, *Imposition des sociétés privées*, mise à jour du 9 novembre 2017. Le texte peut être consulté à : <https://www.cpacanada.ca/fr/connexion-et-nouvelles/nouvelles/nouvelles-de-la-profession/2017/07/finance-canada-consultation>.

1.4 Rendre équitable la perception de la taxe de vente

Des entreprises canadiennes sont très souvent désavantagées quant à l'imposition de la taxe de vente par rapport à des entreprises étrangères qui vendent des produits et services au Canada. Que ce soit, par exemple, dans les domaines du commerce de détail en ligne, de l'hébergement ou des médias, le gouvernement n'a pas de politique claire et équitable pour percevoir les taxes. Aucun mécanisme de perception n'est implanté pour assurer que tous paient leur juste part, ce qui crée une distorsion dans le système fiscal, tout en faisant perdre au gouvernement des revenus substantiels.



Recommandation n° 5

Que le gouvernement fédéral documente et encadre la perception de taxes, de manière à ce que le système de taxation soit équitable pour toutes les entreprises canadiennes et étrangères, peu importe leur secteur d'activité et leur taille, qui vendent des produits et services au pays.

1.5 Rendre équitable fiscalement le transfert d'entreprise pour les familles en affaires

Une autre façon aussi d'adapter notre système fiscal à la réalité des familles en affaires est d'éliminer, par exemple, l'iniquité qui prévaut actuellement lors d'un transfert d'entreprise intergénérationnel, et ce, pour toutes les entreprises, peu importe leur taille et leur secteur d'activité.

Déjà, nous savons que les investissements ne sont pas au rendez-vous chez les entrepreneurs à l'aube de la retraite, malgré la disponibilité des fonds. Nos experts en relève d'entreprise le constatent sur le terrain. Ceux qui songent à la retraite retiennent leurs investissements, ce qui mine l'innovation et la productivité à long terme, de même que la croissance au Canada. Une telle attitude engendre, malheureusement, une baisse de la valeur marchande de l'entreprise. Ajouter de la dette au bilan d'une entreprise et prendre plus de risques, à l'aube de la retraite, n'est pas une décision facile à accepter, mais c'est justement ce qui est nécessaire pour la pérennité.

L'existence d'une iniquité fiscale dans la Loi de l'impôt sur le revenu (article 84.1), lorsqu'il y a un transfert d'entreprise intergénérationnel, vient dissuader davantage les entrepreneurs cédants d'investir dans leur entreprise, surtout s'ils vendent à une société détenue par un membre de la famille, en raison de l'imposition sur le gain en capital.

Forts de notre expérience de plus de 500 dossiers de relève entrepreneuriale par année, nous pouvons affirmer que plusieurs propriétaires ne vendent pas en raison de cette perte d'argent importante générée par cette iniquité ou choisissent de vendre à un tiers pour ne pas avoir à perdre l'exonération d'impôt sur le gain en capital de près de 835 000 \$.

L'an dernier, le gouvernement du Québec a procédé, à la suite de nombreuses représentations exercées par notre firme depuis plusieurs années, à l'élargissement de l'équité fiscale en matière de transfert d'entreprise à toutes les entreprises issues de tous les secteurs d'activité.

Nous continuons d'insister pour que le gouvernement fédéral agisse rapidement à son tour et s'entende avec le gouvernement du Québec, afin que ces mesures génèrent, partout au Canada, un impact significatif et durable. La législation fiscale, à cet effet, doit être rapidement harmonisée. Nous maintenons l'idée qu'il est nécessaire de tenir une consultation publique sur l'enjeu du transfert d'entreprise, qui irait au-delà de la problématique fiscale.

Dans certaines juridictions, comme en Irlande et en Allemagne, les actions de PME font partie d'une classe d'actifs privilégiés lors d'un transfert intergénérationnel. Cette classe d'actifs a droit à une exonération bonifiée sujette à des termes pour éviter tout abus, comme la durée de détention après la transaction (entre 3 et 5 ans) et le respect de l'objectif de création d'emplois. Les particuliers ont droit à une telle exonération au maximum une fois tous les 10 ans.

Au-delà de la simple équité fiscale comme il est souhaité, de telles avenues pour nos entreprises pourraient même être envisagées.



Recommandations n^{os} 6 et 7

Que le gouvernement fédéral s'engage à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin de rendre équitable le transfert d'entreprise à un membre de la famille, et ce, pour toutes les entreprises, nonobstant leur taille et leur secteur économique. Une consultation publique sur l'enjeu du transfert d'entreprise, allant au-delà de l'enjeu fiscal, aurait intérêt à être mise sur pied très rapidement.

Que le gouvernement fédéral s'entende avec le gouvernement du Québec afin que la législation fiscale à cet égard soit rapidement harmonisée.

2. La relève entrepreneuriale

2.1 Le plan de relève

En vue d'assurer le succès de la relève entrepreneuriale, nous réitérons notre recommandation voulant que le gouvernement instaure, de concert avec les provinces, un fonds pour soutenir les entreprises afin qu'elles aient recours à des professionnels externes pour les accompagner dans leur processus de transfert et dans le développement d'un plan de relève, car seulement 9 % des propriétaires disposent d'une stratégie de relève écrite et formelle⁸.

Nous constatons l'importance de l'accompagnement. Notre pratique nationale en transfert d'entreprise nous amène quotidiennement à conseiller les propriétaires à travers les nombreuses étapes de leur plan de relève, qui, rappelons-le, doit prendre en considération l'ensemble des enjeux du transfert, soit ceux d'ordre fiscal, stratégique, humain (générationnel), juridique et financier. Cette approche a fait ses preuves partout au Québec, car elle répond aux besoins des entrepreneurs.



Recommandation n^o 8

Que le gouvernement fédéral instaure, de concert avec les provinces, un fonds pour soutenir les entreprises afin qu'elles soient accompagnées par des professionnels dans la mise en place d'un plan de relève formel et complet, qui prend en considération l'ensemble des enjeux du transfert.

De plus, le gouvernement pourrait contribuer, en collaboration avec les provinces, à faciliter le transfert d'entreprise, en :

- certifiant des intervenants pour l'accompagnement des entrepreneurs dans leur processus de transfert;
- faisant accréditer les plans de relève par une instance gouvernementale;
- soutenant financièrement les entrepreneurs dans l'élaboration de leur plan de relève, lequel prend en considération l'ensemble des enjeux liés au transfert; les frais peuvent varier entre 10 000 \$ et 50 000 \$. L'aide pourrait être octroyée sous forme de crédits d'impôt ou de programmes d'aide.



Recommandation n^o 9

Que le gouvernement fédéral développe de nouveaux mécanismes pour assurer l'efficacité de l'application des plans de relève des entreprises, notamment en certifiant des professionnels et en accréditant les plans.

2.2 Le REER au service de la relève entrepreneuriale

Nous sommes toujours d'avis que l'utilisation des fonds générés par un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) pourrait être envisagée comme un moyen de soutenir financièrement l'élaboration et l'exécution des plans de relève accrédités des organisations et de favoriser les investissements dans les entreprises par leurs dirigeants.

⁸ Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, *Transfert de l'entreprise à la prochaine génération*, novembre 2012, page 1.

Comme c'est le cas avec le régime d'accèsion à la propriété (RAP), destiné à faciliter l'achat ou la construction d'une habitation, des fonds pourraient être retirés des REER, selon des modalités et un processus établis, pour appuyer financièrement des projets de relève et de transfert d'entreprise. Ainsi, plusieurs baby-boomers pourraient aider de jeunes entrepreneurs à reprendre l'actionnariat d'une entreprise dans le cadre d'un plan de relève accrédité. Selon nous, il s'agit d'un levier financier pertinent pour stimuler la croissance; il a l'avantage de pouvoir être utilisé à la fois par le propriétaire ou un tiers qui souhaite contribuer à l'entrepreneuriat canadien.



Recommandation n° 10

Que le gouvernement fédéral permette l'utilisation des REER pour financer les plans de relève accrédités des entrepreneurs et favoriser les investissements dans les entreprises, conformément aux objectifs des plans de relève formels.

3. L'innovation

L'innovation est un pivot essentiel que le Canada doit constamment renforcer pour assurer la prospérité des entreprises. Le défi du numérique nous interpelle tous et c'est pourquoi Raymond Chabot Grant Thornton est fière d'avoir mis sur pied de nombreuses initiatives et des services novateurs pour appuyer les entreprises créatrices de richesses, soit de nouvelles filiales (**Operiō**, **Catallaxy**, **Impō**) et de nouveaux services de conseil tels l'**intelligence artificielle**.

Les entreprises canadiennes doivent pouvoir aussi compter sur des programmes gouvernementaux actuels, mais bonifiés, pour assurer leur réussite au chapitre de l'innovation.

3.1 Les crédits d'impôt

3.1.1 Un crédit d'impôt à l'innovation

Raymond Chabot Grant Thornton continue d'insister sur le fait que les crédits d'impôt demeurent une source de financement efficace et porteuse pour les organisations. À la différence des programmes d'aide directe, lourds sur le plan bureaucratique et pouvant apparaître plus arbitraires et être moins prévisibles, les crédits d'impôt sont plus rapides à implanter puisqu'ils sont déjà utilisés par plusieurs entreprises. Si les règles sont simples et stables, leur application l'est tout autant.

Bien que le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS et DE) reste un outil de financement adéquat, il n'est, par définition, offert qu'aux entreprises qui font de la recherche.

Afin d'accroître la productivité et de stimuler l'innovation au Canada, nous maintenons la recommandation d'instaurer un crédit d'impôt à l'innovation pour aider les PME à augmenter leurs investissements en matière de technologie et leur permettre de poursuivre leur croissance.



Recommandation n° 11

Que le gouvernement fédéral crée un crédit d'impôt à l'innovation pour aider les PME à augmenter leurs investissements en technologie et leur permettre de poursuivre leur croissance.

3.1.2 Un crédit d'impôt à la RS et DE amélioré

Concernant le crédit d'impôt pour la RS et DE, la diminution du montant admissible de 3 M\$ représente toujours une contrainte susceptible de freiner les efforts d'innovation des sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC). Rappelons qu'une SPCC est admissible au crédit majoré de 35 % si son revenu imposable de l'année précédente est inférieur à 500 000 \$ et si son capital imposable est inférieur à 10 M\$.

Pour favoriser davantage l'innovation des SPCC, nous réitérons la recommandation que, dans le mécanisme de calcul du crédit d'impôt à la RS et DE, il n'y ait plus de limitations relatives au revenu imposable ou au capital imposable dans la mesure où les SPCC réinvestissent la bonification engendrée dans des activités de RS et DE. Ainsi, elles continueront à bénéficier du crédit au taux majoré de 35 % et à pouvoir en demander le remboursement.

Nous considérons qu'en exigeant le réinvestissement de cette bonification dans des activités de RS et DE, le gouvernement permettra d'accroître davantage l'innovation partout au pays.

Par ailleurs, la recommandation de CPA Canada à l'égard du programme de RS et DE, s'inscrivant dans une perspective plus large que celle soulevée ci-dessus, a le mérite d'éliminer toute discrimination à l'égard de l'application de ce crédit d'impôt, ce qui rendrait, à notre avis, la mesure plus accessible et efficiente :

« Améliorer le programme de crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS et DE) en rendant les crédits partiellement remboursables, quelle que soit la taille de l'entreprise, et en abrogeant l'exclusion des dépenses en immobilisations en tant que dépenses admissibles⁹. »



Recommandation n° 12

Que le gouvernement fédéral bonifie le programme de crédit d'impôt pour la RS et DE pour le rendre plus performant, en éliminant les limitations relatives au revenu imposable ou au capital imposable dans la mesure où les entreprises réinvestissent la bonification engendrée dans des activités de RS et DE et en supprimant sa discrimination d'application.

3.2 Les infrastructures

Dans le contexte d'investissements massifs en infrastructures pour stimuler la croissance et qui verront le jour au cours des prochaines années, plusieurs projets seront financés par le mode classique et d'autres en collaboration avec des investisseurs privés. La Banque de l'infrastructure du Canada y jouera d'ailleurs un rôle clé.

Pour nous, il est essentiel de veiller à ce que le budget de construction de chaque projet tienne compte des coûts d'exploitation, de maintien, de financement et autres afin que chacun soit durable et constitue une réussite dans les différentes communautés canadiennes.

L'élaboration d'un programme d'investissement en infrastructures à long terme et d'une perspective de gestion de portefeuille des projets par le gouvernement et la Banque de l'infrastructure du Canada se révélerait importante. Cela permettrait de maximiser les retombées de chaque projet et d'assurer un meilleur contrôle des risques liés au cycle de vie de l'infrastructure, de manière à respecter les cadres financiers établis et à éviter le surinvestissement et les déficits récurrents. Le retour à l'équilibre budgétaire – un enjeu que nous abordons en conclusion – doit être établi pour préserver la santé de nos finances publiques.



Recommandations nos 13 et 14

Que le gouvernement fédéral et la Banque de l'infrastructure du Canada annoncent des règles claires pour l'évaluation de tous les projets d'infrastructures d'importance qu'ils financeront, de manière à assurer des investissements responsables, durables et structurants pour l'économie canadienne.

Que le gouvernement fédéral s'engage, de concert avec la Banque de l'infrastructure du Canada, à élaborer un programme d'investissement en infrastructures à long terme et une perspective de gestion de portefeuille des projets pour assurer un meilleur contrôle des dépenses et des risques liés au cycle de vie de l'infrastructure, et ainsi faciliter un retour à l'équilibre budgétaire.

⁹ Voir la page 8 du mémoire présenté par CPA Canada à l'été 2016 au Comité permanent des finances de la Chambre des communes dans le cadre des consultations prébudgétaires pour le budget 2017 : <https://www.cpacanada.ca/fr/la-profession-de-cpa/a-propos-de-cpa-canada/les-principales-activites-de-cpa-canada/rerelations-avec-les-gouvernements/budget-federal/memoire-prebudgetaire-2016-ete>.

4. L'immigration d'affaires

4.1 Attirer et retenir les investisseurs étrangers

Le défi des économies modernes est de pouvoir attirer des investissements étrangers et, à cet égard, le Canada ne fait pas exception. C'est pourquoi nous considérons comme essentiel qu'un programme d'immigrants investisseurs soit réactivé pour faire profiter l'économie canadienne d'importants investissements.

Jusqu'à 2014, le Canada avait son Programme Immigrants Investisseurs (PII), un programme qui permettait justement d'attirer des milliers d'investisseurs étrangers qui octroyaient un prêt au gouvernement fédéral, d'un montant de 800 000 \$, pendant 5 ans à 0 % d'intérêt. Ce programme, créé en 1985, était structuré de sorte que l'écart entre les taux du marché (exemple : 3 %) et celui accordé à l'investisseur (0 %) était conservé pour le bénéfice de certaines provinces participant au PII, ce qui a permis d'injecter des centaines de millions de dollars dans l'économie canadienne. Le PII aurait aussi pu se traduire par des milliards de dollars si le montage financier n'avait pas été basé sur un escompte de taux d'intérêt durant la période où ces taux ont été les plus bas au Canada.

Malheureusement, en 2014, le gouvernement fédéral a aboli ce programme, se privant ainsi d'une source d'injection de capitaux importants pour notre économie. En même temps que le PII fut éliminé, le gouvernement fédéral mettait en place un Programme de visa pour démarrage d'entreprise (PVDE) afin d'attirer des entrepreneurs plutôt que des investisseurs étrangers, tout en invitant les provinces à se structurer pour attirer également des entrepreneurs et répondre ainsi à leurs besoins domestiques. Les récentes statistiques sur le PVDE démontrent un appétit mitigé de la part des gens d'affaires étrangers.

	2013 (d'avril à déc.)	2014 (de janv. à déc.)	2015 (de janv. à déc.)	2015 (de janv. à déc.)	Total
Nombre d'immigrants admis au PVDE	0	4	26	17	47
Nombre d'immigrants admis au PVDE + époux + conjoints de fait + partenaires conjugaux + personnes à charge	0	9	62	36	107

Source : Système mondial de gestion des cas (SMGC)

Notons que, entre 2008 et 2017, nos voisins américains ont récolté, par le biais de leur Programme Immigrants Investisseurs (EB-5), plus de 45 000 investisseurs, générant quelque 20 G\$ dans l'économie américaine¹⁰.

Par ailleurs, selon le plus récent rapport Capgemini¹¹, le nombre de millionnaires (HNWIs) à travers le monde est en forte augmentation, atteignant plus de 16,5 millions de personnes en 2016. Face à cela, le nombre de programmes d'immigration par investissement à travers le monde a aussi augmenté, passant de 8 en 2000 à 35 en 2017.

Raymond Chabot Grant Thornton estime donc que le Canada, qui demeure un pionnier en ce qui a trait aux programmes d'immigrants investisseurs, devrait mettre en place les mesures nécessaires pour attirer de nouveau cette clientèle de HNWIs, à travers un programme fédéral d'immigration d'affaires. En effet, ces investisseurs fortunés pourraient contribuer directement aux ambitions économiques du pays, notamment les investissements en infrastructures, le soutien aux petites entreprises et les investissements en innovation pour stimuler l'économie et créer de bons emplois pour la classe moyenne partout au Canada.

Dans un récent rapport¹², le Conférence Board du Canada soulignait l'impact économique des immigrants entrepreneurs et investisseurs au Canada et leur capacité humaine, sociale et financière de lancer des projets innovants et d'augmenter ainsi l'investissement étranger au Canada. Le rapport propose donc des repères et des suggestions en matière de politiques en vue de renforcer le rôle de l'immigration d'affaires dans la création d'emplois et la croissance économique du Canada.



Recommandation n° 15

Que le gouvernement fédéral remette en place, avec la participation des différents ministères à vocation économique, un programme d'immigration d'affaires qui soit innovant et dont les fonds seraient utilisés d'une façon plus ciblée que le précédent programme, en suivant notamment les recommandations du Conférence Board du Canada.

¹⁰ Selon les U.S. Citizenship and Immigration Services (données prévisionnelles 2017).

¹¹ Capgemini World Wealth Report (2017).

¹² L'immigration des entrepreneurs et des investisseurs, créer de l'emploi et de la croissance (mai 2017).

Conclusion

Nous tenons finalement à faire part au gouvernement des quatre derniers éléments qui nous apparaissent importants.

Fixer des cibles pour le retour à l'équilibre budgétaire

Premièrement, il existe plusieurs exemples de pays ayant récemment manqué de prudence financière, surtout en Europe, et qui mettront des décennies à s'en remettre. Cela a un effet sur l'évaluation de leur gestion, notamment par les agences de notation. Il nous apparaît donc essentiel d'établir un plan de retour à l'équilibre budgétaire pour le Canada. Le prochain budget devrait contenir des cibles, surtout dans un contexte d'augmentation des taux d'intérêt, ce qui enverrait un signal positif auprès des bailleurs de fonds et des agences de notation, tout en permettant de faciliter la planification budgétaire pour le gouvernement.

Mettre fin au projet de commission nationale des valeurs mobilières

Deuxièmement, nous sommes toujours convaincus que le gouvernement doit mettre fin au projet de commission nationale des valeurs mobilières et qu'il ne doit surtout pas procéder à son entrée en activité cette année, comme il le souhaite. Selon l'Institut C.D. Howe, la commission n'est pas prête à être lancée¹³. Cette commission a d'ailleurs été jugée inconstitutionnelle deux fois par la Cour d'appel du Québec, après qu'Ottawa est revenu à la charge en 2013 avec un projet de « régime coopératif ». À notre avis, si une réglementation devait être appliquée, elle devrait proposer des moyens permettant aux PME d'avoir un meilleur accès au marché des capitaux, plutôt que de chercher à être centralisée. Un marché des capitaux qui tient davantage compte des besoins et des particularités des PME locales permettrait d'appuyer plus efficacement les projets de développement de celles-ci, et ce, surtout si les taux d'intérêt sont à la hausse¹⁴.

Mieux soutenir les entreprises qui font affaire sur les marchés étrangers

Troisièmement, les entreprises canadiennes doivent chercher à se démarquer pour demeurer concurrentielles. Le résultat des négociations de l'ALÉNA avec le principal partenaire commercial du Canada pourrait s'avérer défavorable pour l'économie canadienne et de nombreuses entreprises. Le gouvernement doit être vigilant et s'assurer que les entreprises bénéficient de tout le soutien adéquat pour performer à la hauteur de leurs aspirations. D'ailleurs, le nouvel Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne est une occasion exceptionnelle pour les entreprises qui profitent du commerce international ou qui songent à se lancer sur les marchés étrangers. Le gouvernement doit ainsi s'assurer de maximiser ses relations commerciales avec les partenaires du Canada et de négocier, le cas échéant, de nouvelles ententes avec des États et des régions du monde. Le soutien aux exportateurs canadiens est une priorité.

Réduire la réglementation et la paperasserie des PME

Le fardeau de la réglementation et de la paperasserie demeure le troisième enjeu le plus important pour les PME. Comme le soulignait la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante dans une étude de janvier 2018, « en 2017, la réglementation émanant de tous les paliers de gouvernement a fait peser sur les entreprises canadiennes un coût de 36 G\$, dont 10 G\$ rien que pour la paperasserie¹⁵ ». Le gouvernement a mis en place différentes mesures pour réduire le fardeau de la réglementation et de la paperasserie. Selon nous, des efforts supplémentaires, de concert avec les provinces, sont nécessaires pour permettre aux PME canadiennes de se concentrer sur leur tâche première : faire des affaires!

Les créateurs de richesses doivent avoir les moyens de leurs ambitions. Le gouvernement peut toujours compter sur Raymond Chabot Grant Thornton en tant que partenaire de choix des entreprises canadiennes. Leur réussite, c'est le succès de tout le Canada et un gage de prospérité pour les générations futures. Nous espérons que les mesures proposées pourront voir le jour, au bénéfice de l'économie canadienne et de ses moteurs économiques, les entreprises d'ici.

13 Institut C.D. Howe, « Not Ready for Prime Time: Canada's Proposed New Securities Regulator », Commentaire 489, septembre 2017. Le document peut être consulté à : https://cdhowe.org/sites/default/files/attachments/research_papers/mixed/Commentary_489.pdf.

14 Raymond Chabot Grant Thornton a pris publiquement position sur le projet de commission nationale des valeurs mobilières dans une lettre ouverte publiée dans le journal *La Presse*, en février 2014 : <http://www.lapresse.ca/debats/votre-opinion/201401/31/01-4734522-valeurs-mobilières-non-a-la-centralisation.php>.

15 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, « La réglementation excessive pèse lourd sur les entreprises canadiennes », note de recherche, janvier 2018, p. 1. L'étude peut être consultée à : https://www.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2018-01/Note-de-recherche_Cout-reglementation-2018_0.pdf.